



## Ablation du matériel d'indentation

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez subi une opération de la rétine au cours de laquelle une indentation a été réalisée. Votre ophtalmologiste vous propose l'ablation du matériel d'indentation.

## Qu'est-ce que le matériel d'indentation ?

Il s'agit d'un matériel synthétique non résorbable (éponge, bande, cerclage,...), suturé à la paroi externe du globe oculaire (sclère) dans le but d'effectuer un appui prolongé sur la rétine. Ce matériel a donc été laissé en place volontairement à la fin de l'opération initiale.

## Pourquoi ôter le matériel d'indentation ?

Lorsque ce matériel est bien toléré, il est laissé en place. Lorsque ce matériel n'est plus toléré (expulsion, conjonctivites à répétition, gêne à la mobilisation du globe...), l'ablation est nécessaire.

## Hospitalisation

Une immobilisation de quelques heures à quelques jours peut être nécessaire. Le mode d'hospitalisation adapté à votre cas vous sera proposé par votre ophtalmologiste en accord avec l'anesthésiste.

## Anesthésie

L'œil peut être insensibilisé par des injections de voisinage (anesthésie loco-régionale). Une anesthésie générale est également possible mais rarement nécessaire. Le choix résulte de l'avis de votre ophtalmologiste et de celui du médecin anesthésiste. Il prend votre souhait en compte chaque fois que cela est possible.

## Evolution post-opératoire habituelle

Dans la majorité des cas, l'œil est légèrement rouge et irrité pendant quelques jours et les troubles liés à l'intolérance du matériel d'indentation disparaissent rapidement.

Les soins locaux sont réduits à l'instillation de gouttes et pommade et au port d'une protection oculaire selon des modalités et durant une période limitée qui vous seront précisées par votre chirurgien.

L'activité professionnelle, la conduite automobile sont déconseillées pendant une période limitée qui sera définie par votre ophtalmologiste.

## Les complications

Cette intervention n'échappe pas à la règle générale selon laquelle il n'existe pas de chirurgie sans risque. Des complications sévères sont possibles et imprévisibles.

Elles peuvent nécessiter une réintervention ou aboutir, dans les cas extrêmes, à la perte de la vision de l'œil opéré, voire à la perte de l'œil lui-même :

- \_ perforation du globe,
- \_ hémorragie intra-oculaire,
- \_ récurrence du décollement de la rétine,
- \_ infection.

Dans les suites post-opératoires, vous devez consulter en urgence votre chirurgien ou à défaut votre ophtalmologiste en cas de signes d'alerte, pouvant faire évoquer une complication, tels que :

- \_ baisse d'acuité visuelle par rapport au lendemain de l'intervention,
- \_ douleurs oculaires,
- \_ apparition ou augmentation d'une rougeur du globe oculaire.





Votre ophtalmologiste est disposé à répondre à toute question complémentaire que vous souhaiteriez lui poser.